

L'an deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 février 2020, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

09 mars 2020

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Analio FIGUEIREDO, Tony CANO, Guy SOUILLER, Lydia ESCLATINE, Philippe TERRANOVA.

Conseillers absents : Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n°5- Subventions communales 2020 :

Le maire propose au Conseil municipal de renouveler pour 2020 les subventions accordées aux associations en 2019, à savoir :

- Amicale des Sapeurs-pompiers Antoingt – Solignat : 400 €
- Antoingt Animation : 250 €
- Association « Les Sabots d'Antoingt » : 250 €
- Association des parents d'élèves d'Antoingt : 250 €
- Amicale Laïque d'Antoingt : 250 €
- Ames Zones : 250 €
- Association départementale des pupilles de l'école publique : 50 €
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme : 50 €
- Croix Rouge Française : 50 €
- Téléthon : 50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Chantal ROUSSEL



C. Rousset